

Restauration de la continuité écologique remplacement d'une buse par un passage à gué sur le ruisseau du Tronchet - Viam (19)



Suite au constat de l'infranchissabilité totale concernant la buse située sous le chemin communal, le service rivières a pris contact avec la mairie pour lui exposer la possibilité de réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Tronchet. Ce cours d'eau est classé au titre de la continuité écologique en liste 2.

Le ruisseau du Tronchet devient ruisseau de Lacelle qui devient à son tour ruisseau de la Ribière. Sur ce secteur le ruisseau sort d'une zone tourbeuse, gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, l'ouvrage se trouve à quelques centaines de mètres des sources, le lit a une largeur moyenne de 20 cm, et aucune espèce piscicole n'a été inventoriée durant la pêche de sauvetage préalable au démarrage du chantier. Un plan d'eau infranchissable est présent quelques centaines de mètres en aval, et sera bientôt effacé. Un travail d'animation préalable à des travaux de remise de cours d'eau dans son talweg est en cours de préparation pour la partie amont du ruisseau.

Maître d'ouvrage: Commune de Viam (avec assistance technique du service rivières de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources).

Période de réalisation des travaux : Du 10 au 21 septembre 2018.

Entreprise / Régie : Entreprise Besse de Tarnac



Chemin avant travaux



Exutoire de l'ouvrage avant travaux



Après travaux, en période pluvieuse (4/12/2018)

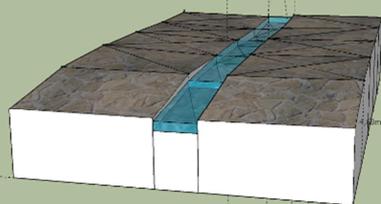


Après travaux, en période de basses eaux (6/11/2018)



Processus d'érosion régressive en cours, les matériaux (sables) stockés à l'amont vont peu à peu s'évacuer vers l'aval. L'évolution du processus d'érosion est suivie régulièrement.

Blocs encastrés à l'aval pour casser les vitesses de courant dues à une pente excessive.



Différence de niveau amont aval :
16 cm sur 4,6 m ramenant la pente à 3,48% sur l'ouvrage

Présentation des objectifs des travaux réalisés :

- Restaurer localement la continuité écologique et maintenir l'usage de franchissement du ruisseau.
- Améliorer les conditions d'écoulement notamment en période de basses eaux.

Coût total et financements du projet : 4440 € TTC (AELB : 60 % - Conseil Départemental de Corrèze : 20 %)

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Afin de restaurer la continuité écologique, tout en évitant de susciter un besoin d'entretien trop important pour la pérennité de l'ouvrage, il a été choisi de retenir la solution d'un passage à gué maçonné. Le chemin communal est emprunté pour des activités de loisir. Pour la réalisation de cet ouvrage, après avoir dérivé l'écoulement en rive gauche, l'Entreprise Besse a décaissé le site. Le soubassement a été rechargé avec des gros blocs. L'entreprise a ensuite réalisé une dalle en béton armé sur laquelle ont été disposées les pierres choisies pour la confection de l'ouvrage. Au centre, un chenal d'écoulement préférentiel a été établi pour garantir la permanence d'une lame d'eau suffisante pour permettre le franchissement de l'ouvrage par la faune.

État des lieux :

Avant : La continuité écologique n'était plus possible car la buse, faute d'entretien, s'était affaissée avec le temps. Le ruisseau franchissait l'ouvrage par surverse au lieu d'emprunter la buse créant une chute d'eau à l'aval. Le franchissement du ruisseau se faisait à gué toute l'année.

Après : La chute d'eau à l'aval n'existe plus, les écoulements sont plus resserrés permettant une meilleure franchissabilité tant pour les poissons que pour les humains.

Informations administratives : Il s'agit d'une action réalisée dans le cadre du Contrat Territorial Sources en action. Un dossier réglementaire de déclaration a été nécessaire et a été instruit favorablement par la DDT.

Informations complémentaires :

Aucun impact sur la zone tourbeuse gérée par le CEN NA, située plusieurs centaines de mètres à l'amont.

Documents disponibles sur demande : Note Technique et dossier réglementaire.

Suivi mis en place : Un suivi est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement de l'ouvrage. La dernière pente est trop importante. Pour compenser ce défaut deux pierres ont été encastrées pour freiner les vitesses de courant. Ces deux pierres ont été disposées durant les basses-eaux avec un écoulement à plein bord du chenal préférentiel. La puissance du courant dans le chenal ne peut pas dépasser significativement la puissance rencontrée lors de l'installation des pierres. Malgré le passage d'une crue les pierres n'ont pas bougé. Elles devraient pouvoir résister aux crues à venir.

La mairie est informée de cette adaptation de l'ouvrage, et l'employé communal saura remplacer ces pierres si cela s'avère nécessaire.

L'érosion régressive de la partie à l'amont permettra de réduire la différence d'altitude amont aval d'une vingtaine de centimètres. Ce sont les matériaux accumulés par le passé au niveau de la zone lentique, qui sont évacués petit à petit en fonction du débit.

Commentaires : Il s'agissant d'une première action qui doit renforcer le bénéfice de l'action d'effacement de l'étang à l'aval aujourd'hui identifié comme facteur limitant. Cette action est complémentaire à ce projet et aux autres actions menées pour la continuité sur le ruisseau de Lacelle.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Pierre SURRE - 05.19.67.01.03 / 06.47.11.06.30 - pierre.surre@ccv2m.fr

Maire lors des travaux : Michèle GUILLOU - Mairie de Viam, Le bourg, Viam 19170.